



République Française
MAIRIE DE PRUNAY-EN-YVELINES

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL DE PRUNAY-EN-YVELINES

D.C.M. 32/2026

L'an deux mil vingt-six, le neuf avril à vingt heures trente, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni publiquement en Mairie de Prunay-en-Yvelines, sous la Présidence de Monsieur Jean-Louis CHAPART, Maire.

Etaient présents : Mesdames Véronique LATTE, Marie JOHANET, Karen BOURDON, Céline SAMSOEN, Claudine KELLER, Audrey MACÉ et Messieurs Gérard PIGNANT, Jean-Louis CHAPART, Marc BOURGY, Julien BAILHACHE et Enguerrand JOHANET.

Était absent excusé : Madame Coralie BEAUVAIS qui a donné procuration à Madame Céline SAMSOEN.

Monsieur Bruno GARÇON qui a donné procuration à Monsieur Julien BAILHACHE
Monsieur Florian DESCOT qui a donné procuration à Monsieur Jean-Louis CHAPART
Monsieur Asatur HAKOBYAN

Nombre de Conseillers : 15 - Nombre de présents : 11 – nombre de procurations : 3 – nombre de votants : 14

Date de convocation : 03/04/2026

Date d'affichage : 03/04/2026

Secrétaire de séance : Monsieur Julien BAILHACHE

Objet : Syndicat Intercommunal de Collecte et de Transport des Ordures Ménagères de la Région de Rambouillet (SICTOM) – désignation du délégué titulaire et du délégué suppléant

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L.5711-1,

Considérant que le conseil municipal peut prendre une délibération pour désigner les délégués au SICTOM Sud Yvelines,

Considérant que les statuts du SICTOM ont été modifiés, chaque commune est désormais représentée par un délégué titulaire et un délégué suppléant,

Considérant que les coordonnées des délégués désignés seront communiquées à la communauté d'agglomération de Rambouillet Territoires,

Considérant les candidats proposés par Monsieur le Maire :

Candidat titulaire : Florian DESCOT

Candidat suppléant : Véronique LATTE

DCM 32/2026

Entendu l'exposé du Maire,

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré à l'unanimité

Voix pour : 14, voix contre : 0, abstentions : 0

- **Désigne** les candidats suivants :

Candidat titulaire : Florian DESCOT

Candidat suppléant : Véronique LATTE

- **Dit que** cette liste sera communiquée aux instances concernées
- **Autorise** le maire à signer tout document relatif à la présente délibération

Pour extrait certifié conforme
Prunay-en-Yvelines,
Le 09 avril 2026
Le Maire,
Jean-Louis-CHAPART



Le Maire certifie le caractère exécutoire de la présente délibération
conforme aux décisions prises par le Conseil Municipal:

- Publiée par affichage à la porte de la Mairie le

- Transmise au contrôle de légalité de la Préfecture le

10 AVR. 2026

10 AVR. 2026